



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réf : DOS-0424-3619-D

**ARRETE DE COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'ALLOCATION DES
RESSOURCES RELATIF AUX ACTIVITES DE PSYCHIATRIE
MENTIONNEE DANS L'ARTICLE L. 162-22-6 et R. 162-29 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE
DANS LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de santé publique ;

Vu l'article 36 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L. 162-22-6 ;

Vu le décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu l'article R. 162-29 créant auprès de chaque agence régionale de santé, un comité consultatif d'allocation des ressources relatif aux activités d'urgence, de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation des établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La section chargée d'émettre un avis sur l'allocation des ressources des activités de psychiatrie est composée :

1° De dix représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :

- a) Le nombre de représentants par fédération est déterminé en fonction de l'activité des établissements relevant de chacune des fédérations au sein de la région sans que ce nombre ne puisse être inférieur à deux ;
- b) Au moins, un représentant de chaque fédération est un médecin ;

2° De deux représentants des associations d'usagers et de représentants des familles, spécialisés dans le domaine d'activité, nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Un président et un vice-président de la section sont désignés parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

Article 2 :

Dans la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, environ 5 millions d'habitants, le comité des activités de psychiatrie sera constitué de 12 membres au total :



- 10 représentants des établissements de santé
- 2 représentants des usagers.

12 titulaires et 12 suppléants

Article 3 :

	Identité	Email
	FHF PACA 04 91 38 15 69 80, rue Brochier 13354 MARSEILLE CEDEX 5	fhf-paca@ap-hm.fr
FHF 1 Titulaire	Franck POUILLY CH DIGNE-MANOSQUE GHT 04	pouilly.f@ch-manosque.fr ; direction@ch-manosque.fr
FHF 1 Suppléant	Dr Tiphaine KROUCH PCME CH Valvert	Tiphaine.KROUCH@ch-valvert.fr
FHF 2 Titulaire	Dr Annie DURIEUX PCME CHS Laragne	annie.durieux@ch-laragne.fr
FHF 2 Suppléant	Jean-Michel ORSATELLI Directeur CH Buech Durance	jm.orsatelli@chbd-laragne.fr
FHF 3 Titulaire	Magali COLLAS Directrice adjointe Pôle Performance CHU Nice	collas.m@chu-nice.fr
FHF 3 Suppléant	Philippe KLIMCZAK directeur des affaires financières et du contrôle de gestion CHU Nice	klimczak.p@chu-nice.fr
FHF 4 Titulaire	Gaëlle DUFOUR Directrice CHS Montperrin Aix-en-Provence	gaelle.dufour@ch-montperrin.fr
FHF 4 Suppléant	Laurence HILMANN Directrice adjointe des Affaires Financières AP-HM	laurence.hilman@ap-hm.fr
FHF 5 Titulaire	Dr Stephane BOURCET PH au CHI Toulon-La Seyne	stephane.bourcet@orange.fr
FHF 5 Suppléant	Thierry ACQUIER Directeur CH Ed-Toulouse Marseille	thierry.acquier@ch-edouard-toulouse.fr
FHF 6 Titulaire	Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT Directrice CH Montfavet	Marie-Laure.Piquemal-Ratouit@ch-montfavet.fr
FHF 6 Suppléant	Florence ARNOUX DR FHF PACA	florence.arnoux.fhf-paca@ap-hm.fr
	FEHAP PACA 06 72 04 86 73 // 07 85 77 27 24 La Maternité de Provence l'Etoile, CS 90051 13089 Aix-en-Provence Cedex 2	Paca@fehapa.fr
FEHAP 1 Titulaire	Matthieu FORGEAT Directeur du la clinique Saint-Paul de Mausole	m.forgeat@vivre-devenir.fr
FEHAP 1 Suppléant	Dr Gaëlle MENAGER DIM Association Hospitalière Sainte-Marie	gaelle.menager@ahsm.fr
FEHAP 2 Titulaire	Dr Jean-Marc BOULON Vivre et Devenir	jmboulon@aol.com
FEHAP 2 Suppléant	Pascal BERNARD Cadre de santé Fondation Lenval	pascal.bernard@lenval.com

	Identité	Email
FHP PACA	04.91.81.73.11 Le Grand Prado, 20 allées Turcat Méry 13008 Marseille	fhpsudest@fhp-se.fr
FHP 1 Titulaire	Eric FOLACCI Directeur RAMSAY SANTE- Clinique Saint Michel- Clinique des 4 saisons	eric.folacci@ramsaysante.fr
FHP 1 Suppléant	Alain LONGONE Directeur de la Clinique Saint Didier	cliniquetdidier@wanadoo.fr
FHP 2 Titulaire	Dr Marcel ALCHECH Directeur Général et Président de la CME de la Clinique La Lauranne	almarpsy@gmail.com
FHP 2 Suppléant	Dr Emmanuel MULIN Psychiatre à la Clinique du Val du Fenouillet	Emmanuel.mulin@korian.fr
UNAFAM	Tél : 01.43.36.22.14 SMS 06.49.19.77.80 14 rue Vésale - RDC du bâtiment HAD - 75005 Paris	secretariat@amuf.fr
UNAFAM 1 Titulaire	Jean-Yves MAQUET 6 avenue de la Violette 13100 Aix-en-Provence	jymaquetunafam@gmail.com
UNAFAM 1 Suppléant	Isabelle LEROI Déléguée Régionale de l'Unafam	i.leroi75@gmail.com
ADVOCACY France	5, Place des Fêtes - 75019 PARIS Portable 06.70.33.55.81	siege@advocacy.fr
ADVOCACY FRANCE 1 Titulaire	Dr Sonia SUEZ GEM.ADVOCACY MARTIGUES 14 quai Jean Baptiste Kleber 13 500 Martigues	sbysmartigues@gmail.com
ADVOCACY FRANCE 1 Suppléant	Florence VIALE Présidente du GEM de Martigues	florence-viale@hotmail.fr

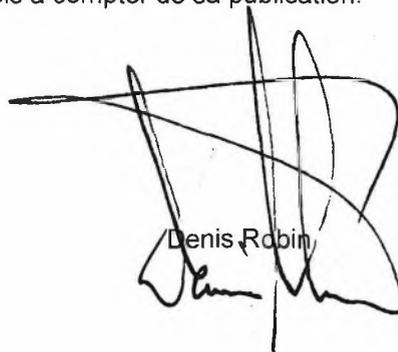
Article 4 :

Le présent arrêté nommant les membres du CCAR prendra effet à la date de sa publication sur le recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Article 5 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marseille, le 4 avril 2024



Denis Robin